

## PRÉVENIR LE PLAGIAT ET LA TRICHERIE

### POUR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ET À LONG TERME

Avec l'utilisation répandue des technologies, le plagiat, la fraude et la tricherie constituent un fléau contre lequel plusieurs établissements scolaires tentent de lutter, session après session. Dans cette croisade pédagogique, il importe par-dessus tout de défendre les principes de l'intégrité, condition essentielle pour valider les apprentissages des étudiants, afin de préserver la valeur des diplômes en enseignement supérieur. Les collègues tentent tant bien que mal de développer des plans de communication qui dévalorisent le plagiat, de former les professeurs aux stratégies antiplagiat ainsi que d'inculquer aux étudiants de bonnes pratiques en matière de citation des sources, par exemple. Toutes ces actions concrètes sont nobles et aident la cause. Mais comment les rendre optimales? Comment s'assurer de leur efficacité, au bout d'un certain temps?

Nous ne proposerons pas ici de solution parfaite pour combattre le plagiat et l'éliminer une fois pour toutes, car l'enjeu est trop complexe. Il se trouvera, malheureusement, toujours des étudiants mal intentionnés. En outre, comme le souligne François Guénard, «le non-respect des règles, la tromperie et les petits arrangements avec la réalité sont des réalités de tous les jours» (2012, p. 16). Nous présenterons plutôt, dans ce texte, une synthèse des réflexions issues de notre contribution aux travaux institutionnels réalisés par le Cégep de Sainte-Foy sur la question du plagiat. Ainsi, après avoir clarifié quelques définitions, éléments de contexte et enjeux, nous nous pencherons sur les retombées des différentes stratégies antiplagiat qu'on peut mettre en œuvre dans les collèges, puis nous détaillerons des possibilités d'intervention.

#### BIEN CONNAÎTRE L'ENNEMI POUR MIEUX CIBLER L'OFFENSIVE

On utilise très souvent le mot *plagiat* pour désigner tous les cas dans lesquels les principes d'intégrité et de reconnaissance de la propriété intellectuelle ne sont pas respectés. C'est ce qui explique qu'on trouve souvent groupés sous la même appellation, dans le discours commun, des cas qui relèvent du plagiat au sens propre, c'est-à-dire de la copie de passages tirés d'une source externe au travail, d'autres



**MÉLANIE PAGÉ**  
Conseillère pédagogique  
Cégep de Sainte-Foy



**NANCY JOLICOEUR**  
Conseillère pédagogique  
Cégep de Sainte-Foy

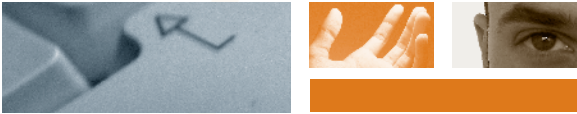
que l'on peut attribuer à la tricherie, entendue comme du «copiage» (avec ou sans antisèche, avec ou sans complicité), ou encore certains que l'on peut associer à la falsification de documents (Guénard, 2012). Sur le site *Intégrité, fraude et plagiat* de l'Université de Montréal, le plagiat et la fraude sont par ailleurs définis ainsi:

«Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres.» (Université de Montréal, 2014)

En partant de ces considérations, nous avons réfléchi de façon informelle à diverses situations qui nous ont été rapportées<sup>1</sup>, afin de mieux repenser les stratégies de lutte antiplagiat et d'assurer une meilleure cohérence des actions de tous les acteurs impliqués.

Très souvent, le plagiat survient quand une production écrite ou bien un travail sont réalisés hors classe. L'étudiant plagiaire peut avoir copié des passages d'un site Web ou d'un livre sans en avoir mentionné la source; il peut avoir reproduit le travail d'un autre étudiant ou les notes de cours d'un professeur; il peut avoir utilisé une image et l'avoir fait passer pour sienne, sans en avoir mentionné l'origine, dans un contexte où l'objet du travail relève de la création, etc. Dans plusieurs de ces situations, le fait de plagier est lié au non-respect de normes et de règles de citation des sources et relève donc de *comportements*. Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), un comportement correspond à une «manière d'être et d'agir habituelle ou occasionnelle [...] dans un milieu donné» (2012). Il arrive que des étudiants étant accusés de plagiat invoquent leur méconnaissance des règles de citation des sources pour défendre leur innocence. Certains avouent même en toute bonne foi avoir reproduit des façons de faire

<sup>1</sup> Au Cégep de Sainte-Foy, depuis l'implantation de la nouvelle Politique d'évaluation des apprentissages (voir Cégep de Sainte-Foy, 2013), chaque cas de plagiat doit être signalé à la Direction des études ou à la Direction de la formation continue au moyen d'un formulaire. Les cas sont consignés de façon confidentielle et une gradation de sanctions est prévue. À la première déclaration, l'étudiant obtient la note 0 pour son examen ou pour son travail. Il reçoit, en plus, une lettre lui indiquant qu'une récidive entraînera l'échec au cours mis en cause ou dans tout autre cours dans le cadre duquel cette dernière aura eu lieu. Lors de la deuxième déclaration concernant un même étudiant, le directeur adjoint indique au professeur du plagiaire qu'un échec doit lui être attribué pour le cours en cause. Dans le cas d'une troisième infraction, d'autres sanctions, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du collège, peuvent être appliquées.



qui ne leur avaient jamais été reprochées auparavant durant leur cheminement scolaire. Sans vouloir clamer haut et fort la candeur de tous les étudiants, nous pouvons présumer que le plagiat peut être non intentionnel ou intentionnel, selon les situations.

*Si les étudiants connaissent bien les règles de citation des sources, on peut supposer qu'ils seront plus enclins à les appliquer en faisant leurs travaux.*

En ce qui concerne la tricherie et la fraude, plusieurs des cas qui nous ont été rapportés se sont produits en classe, «en direct», pendant la réalisation d'une évaluation. Les situations de tricherie et de fraude relèvent davantage d'agissements, c'est-à-dire d'un «ensemble de procédés plus ou moins honnêtes ou condamnables, généralement utilisés pour obtenir un avantage indu ou pour parvenir à tout autre but» (OQLF, 2012). Dans ces situations, les étudiants tricheurs peuvent avoir copié sur leur voisin durant une épreuve réalisée en classe; avoir eu accès à des réponses d'examen avant la tenue de cette évaluation; avoir utilisé une calculatrice non autorisée; avoir reçu des réponses par messagerie texte pendant un examen, etc. La tricherie est alors la plupart du temps liée à des comportements malhonnêtes, adoptés en cachette et contraires à l'éthique. À la lumière de ces exemples et de ces explications, on peut penser que la tricherie ou la fraude sont plus souvent intentionnelles, comme le suggère, d'ailleurs, cette définition proposée par *Le petit Robert*: «tromperie ou mauvaise foi de la personne qui triche<sup>2</sup>». Cela dit, il peut arriver qu'un étudiant triche par insouciance ou encore par négligence, parce qu'il n'a pas lu attentivement les consignes fournies pour un travail, par exemple, mais cela se produit plus rarement.

#### ► POUR UNE OPTIMISATION DES STRATÉGIES

La distinction des caractéristiques propres aux diverses situations de plagiat et de tricherie permet de croire que les actions à envisager pour prévenir ces gestes doivent nécessairement tenir compte d'une variété de cas. À titre d'illustration, les stratégies pédagogiques visant à mettre les étudiants en garde contre le plagiat, comme la présentation des règles de citation des sources ou la tenue d'un atelier fournissant des exemples et des contrexemples de référencement de citations, auront sans doute peu d'effet dissuasif sur la volonté de tricher de certains. En effet, aucune de ces stratégies pédagogiques de prévention n'influencera véritablement un étudiant qui serait tenté d'utiliser son téléphone intelligent pendant un examen en classe. On peut penser que des stratégies de dissuasion comme les campagnes de sensibilisation au plagiat menées à

l'échelle d'un collège, la présentation en classe des sanctions prévues en cas de plagiat ou de tricherie, l'agencement particulier d'un local pour la tenue d'un examen, l'obligation pour les étudiants de déposer leur sac à l'avant de la classe avant le début de cet examen et la diffusion de consignes claires concernant les modalités de passation de celui-ci sont plus appropriées pour faire cesser la tricherie. Nous ne sommes toutefois pas entièrement en mesure d'en vérifier la portée. La **figure 1** (voir la page suivante) résume ces réflexions.

Cette synthèse nous permet de réaffirmer le constat suivant : que l'objectif soit de prévenir les cas de plagiat lors de la réalisation de travaux ou de dissuader les étudiants qui auraient envie de tricher pendant un examen, l'idéal est de prévoir à long terme une stratégie d'information destinée à tous les acteurs impliqués dans le plan d'action institutionnel de lutte contre le plagiat et la tricherie.

Il est ainsi possible d'atteindre, année après année, les destinataires principaux de la stratégie globale institutionnelle, c'est-à-dire les étudiants, dans le but d'influer sur leurs agissements, leurs comportements et leurs habitudes en matière de citation des sources. Les moyens doivent être pris pour que les étudiants soient bien informés des principes liés à la question de l'intégrité intellectuelle ainsi que des sanctions appliquées en cas de plagiat ou de tricherie<sup>3</sup>. Par ailleurs, il est important qu'une majorité de professeurs, les anciens comme les nouveaux, soient conscients du rôle qu'ils ont à jouer en ce qui a trait à la prévention du plagiat, afin qu'ils mettent en œuvre des stratégies pédagogiques préventives ou dissuasives en contexte d'examen. Enfin, il est essentiel de prévoir d'autres moyens pour que le personnel de direction qui traite les divers cas de plagiat ou de tricherie procède au suivi administratif nécessaire et demeure au fait des situations vécues par les professeurs ainsi que des nouveaux moyens qu'utilisent les étudiants pour tricher.

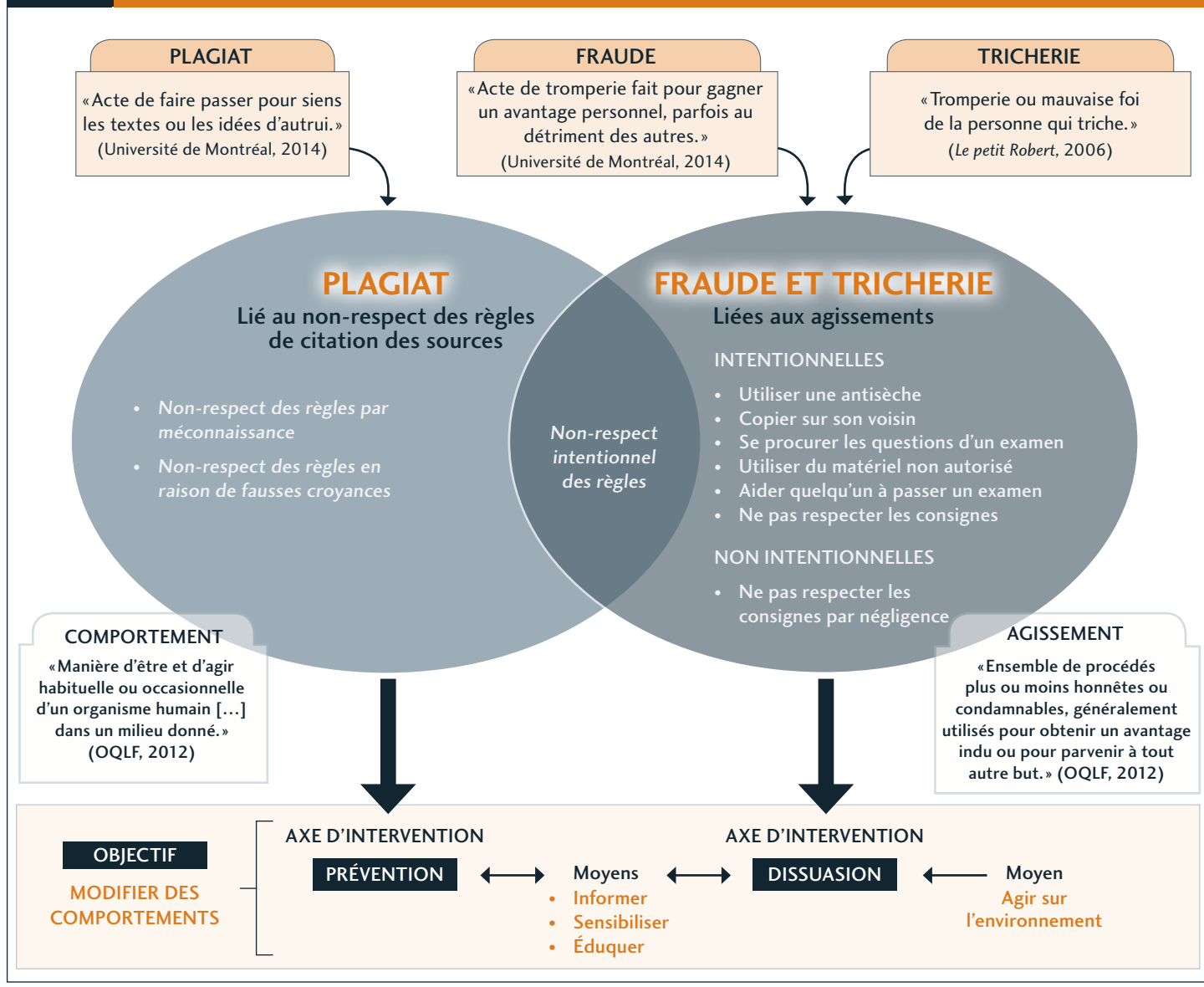
Dans ce portrait idéal, le personnel enseignant appliquerait les sanctions prévues, probablement parce qu'il aurait mis en place des mesures visant à prévenir le plagiat ou à réduire les possibilités de tricherie. Les cadres approuveraient les décisions prises par les professeurs et ces derniers, par la même occasion, sentiraient que leur démarche fait partie d'une structure globale.

<sup>2</sup> *Le petit Robert*, nouvelle édition du Petit Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2006, p. 2680.

<sup>3</sup> Par souci de simplicité ainsi que pour alléger la suite du présent texte, nous regroupons dès maintenant les notions de «fraude» et de «tricherie» sous la seule appellation *tricherie*.



FIGURE 1 SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS CONCEPTS ASSOCIÉS AU PLAGIAT, À LA FRAUDE ET À LA TRICHERIE



Cet idéal est plus aisément atteignable dans des cas où le plagiat est facile à identifier et à prouver, notamment lorsque le professeur réussit à trouver, sur le Web ou dans le livre copié, le passage qui a été reproduit par l'étudiant. Il peut être, alors, relativement facile d'appliquer sans aucune hésitation la sanction prévue par la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du collège. De même, un professeur ayant mis en place des stratégies de prévention du plagiat ou ayant inclus, noir sur blanc, dans les consignes fournies pour

la réalisation d'un travail, toutes les précisions nécessaires concernant le degré de collaboration permis ou encore la nécessité de mentionner les sources consultées risque de trouver plus légitime le fait d'appliquer l'une ou l'autre des sanctions prévues par la PIEA de son collègue.

Mais qu'en est-il du professeur qui est confronté à une situation plus litigieuse ? Dans la réalité, les problèmes surgissent lorsque les particularités de la situation de plagiat ou encore



de tricherie sont floues et ambiguës. Par exemple, devant des réponses fort semblables, mais non identiques, rédigées lors d'un examen par deux étudiants se connaissant bien et ayant passé la session ensemble, un professeur peut supposer que l'un a jeté un œil sur la copie de l'autre. Toutefois, s'il n'a pas surpris les étudiants sur le fait ou s'il n'y a pas eu de témoin, le professeur ne sera pas en mesure de prouver hors de tout doute ses soupçons. Dans une telle situation, un professeur pourrait décider de ne pas appliquer la sanction prévue, étant donné le malaise qu'il ressent, alors qu'un autre, à l'inverse, pourrait décider d'appliquer cette dernière parce qu'il juge les preuves contextuelles suffisantes.

Un cas où un collégien de première session aurait, lors de la production d'une analyse littéraire, copié textuellement quelques passages plus ou moins courts tirés d'un site Web sans citer cette source pourrait, lui aussi, tenir de l'équivoque. En se disant que l'étudiant est en apprentissage et qu'il ne maîtrise peut-être pas encore les principes de citation parce qu'il vient d'entreprendre ses études supérieures, un premier professeur pourrait être tenté de moduler la sanction prévue, par exemple en pénalisant l'individu de quelques points pour la partie du travail concerné. Cependant, un autre professeur pourrait faire une analyse différente du même contexte, puis décider d'appliquer la sanction prévue en attribuant à l'étudiant la note 0 pour l'ensemble de son travail.

Par ces cas de figure, nous ne cherchons pas à discréditer le travail du personnel enseignant ni à lui attribuer la responsabilité de la lutte contre le plagiat et la tricherie. Nous souhaitons plutôt, d'une part, mettre en évidence l'isolement qui peut être vécu lorsqu'il est question d'appliquer les sanctions prévues par l'établissement. Nous voulons, d'autre part, souligner qu'une application inégale ou inconstante de ces dernières peut envoyer un message équivoque aux étudiants : devant des pratiques divergentes, les étudiants fautifs seront peut-être plus enclins à récidiver. Pour cette raison, nous nous questionnons en fait sur l'efficacité réelle des stratégies institutionnelles de prévention mises en œuvre et des actions entreprises à l'échelle d'un collège ; nous nous demandons comment optimiser celles-ci. Concernant cette problématique, nous n'avons pas de solution précise à proposer, mais quelques pistes de réflexion à soumettre.

## DES CIBLES D'INTERVENTION PLUS CLAIREMENT IDENTIFIÉES

Nous pensons que des moyens doivent être mis en place pour assurer, d'une façon assez durable, l'efficacité des stratégies de prévention du plagiat, qu'elles soient d'ordre pédagogique ou

institutionnel. Une fois qu'elles sont définies et appliquées, il faut sûrement, à moyen ou long terme, les consolider afin de travailler constamment à diminuer l'isolement des professeurs et pour transmettre un message cohérent aux étudiants, en leur rappelant sans cesse l'importance de respecter les principes d'intégrité intellectuelle. Comme l'écrivait Boileau au XVII<sup>e</sup> siècle, «vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage»!

Dans cette optique, il peut être pertinent de reconsidérer les diverses actions déjà entreprises dans les collèges à partir d'intentions que l'on associera à cinq cibles d'intervention<sup>4</sup>.

### Restreindre la facilité de tricher et de plagier

Le nombre d'occasions de tricher qui s'offrent aux étudiants diminuera vraisemblablement en fonction de la qualité des outils dont dispose ou dont se munit le personnel enseignant d'un collège pour mettre en œuvre des stratégies de dissuasion, entre autres parce que les conditions de réalisation des évaluations en classe auront été mieux définies. Il en est de même pour les stratégies de prévention du plagiat : s'ils connaissent bien celles-ci et l'effet qu'elles peuvent produire sur les étudiants, les professeurs préciseront sans aucun doute le plus possible les consignes de réalisation et les sujets des travaux. En effet, il est reconnu que le choix de faire porter une évaluation sur un thème large facilite le plagiat, car il est plus aisé pour un étudiant de faire passer pour sien un texte portant sur un sujet général, qui aurait été trouvé sur le Web par exemple, que de rédiger un travail dans lequel les notions étudiées et détaillées en classe doivent être synthétisées.

### Agir contre l'ignorance des étudiants concernant le plagiat

Le fait d'inculquer aux étudiants de bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle et de leur enseigner les normes à respecter pour réaliser un travail contribue à venir à bout de l'ignorance. Si les étudiants connaissent bien les règles de citation des sources, on peut supposer qu'ils seront plus enclins à les appliquer en faisant leurs travaux.

### Réduire les possibilités qui s'offrent aux plagiaires ou aux tricheurs de recourir au manque de clarté des consignes pour argumenter

Lorsque les consignes de réalisation d'un travail ou encore de passation d'un examen sont claires et annoncées d'avance, il devient plus difficile pour un étudiant de jouer la carte des consignes ambiguës pour plaider son innocence.

<sup>4</sup> Ces cibles ont été tirées et adaptées d'un document intitulé «Stratégies de prévention du plagiat», publié par l'Université de Montréal à l'adresse [integrite.umontreal.ca/documents/strategies\_003.pdf].



## Agir sur le niveau de risque perçu par les étudiants

Qu'elle soit ressentie ou réelle, la faiblesse du risque d'être pris sur le fait favorise le plagiat et la tricherie. Informer les étudiants des sanctions prévues pour contrer ces actes et appliquer ces dernières peut agir sur la perception qu'ont les étudiants des enjeux qu'implique le fait de tricher. Ainsi, il y a fort à parier que les étudiants percevront plus sérieusement la vigilance dont leurs professeurs font preuve lors de la correction des travaux et pendant la surveillance des examens si tout un chacun tient à peu près le même discours et demeure cohérent lorsqu'il est temps de sévir. Assurer le suivi administratif dans les cas de plagiat ou de tricherie permet, par ailleurs, d'agir sur cette cible de manière importante.

## Stimuler la mobilisation des professeurs et les inciter à déclarer les cas de plagiat

La prise en charge d'une partie de la stratégie globale de prévention par l'établissement ainsi que l'encadrement du processus de déclaration des cas permettent de réduire l'isolement que vivent les professeurs concernant différentes situations de plagiat et de tricherie. À moyen terme, on peut supposer que les professeurs qui se sentent appuyés lorsqu'ils déclarent un cas de plagiat ou de tricherie seront moins tentés d'adapter les sanctions prévues ou encore de ne pas les appliquer du tout. Il en va de même pour le personnel enseignant qui a pu consulter une ou des personnes-ressources dans un tel contexte.

## CONCLUSION

Le fait de clarifier les concepts de plagiat et de tricherie en fonction de leurs enjeux ainsi que d'éléments contextuels peut permettre de repenser les stratégies de prévention et de dissuasion. Réfléchir aux retombées en fonction de cibles d'intervention mieux définies peut être une avenue à considérer pour optimiser, à long terme, l'efficacité de ces stratégies. Ce travail contribuera à assurer la qualité de la mobilisation de tous les acteurs engagés dans le processus de valorisation des principes d'intégrité intellectuelle et des comportements qui en découlent. Outre toutes ces réflexions, nous croyons qu'un dialogue constant, mettant en relation le personnel enseignant et le collègue, est nécessaire afin de préserver la confiance qu'a tout un chacun envers les actions des autres: confiance des professeurs envers l'établissement, qui appuiera leurs interventions, puis qui procédera au suivi lors des déclarations de cas, et confiance du collègue envers le corps enseignant, qui fera de son mieux pour mettre en place des stratégies préventives ou dissuasives. En matière de prévention du plagiat et de la tricherie, on voit donc que le travail de concertation est de longue haleine et que la croisade est loin d'être terminée. ◀

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF). *Grand dictionnaire terminologique*, 2012 [gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx].

GUÉNARD, F. *La fabrique des tricheurs. La fraude aux examens, expliquée au ministre, aux parents et aux professeurs*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2012.

PERREAULT, N. «Plagiat électronique: définition, exemples, prévention, détection», Réseau des répondantes et répondants TIC, 2014 [reptic.qc.ca/le-plagiat-electronique-definition-exemples-prevention-detection].

CÉGEP DE SAINTE-FOY. *Politique d'évaluation des apprentissages*, 2013 [cegep-ste-foy.qc.ca/csf4/fileadmin/Le\_Cegep-07/Publications\_et\_formulaires/Politiques\_et\_reglements/5.9\_POLITIQUE\_EVALUATION\_DES\_APPRENTISSAGES.pdf].

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. «Stratégies de prévention du plagiat», Intégrité, fraude et plagiat, 2010 [integrite.umontreal.ca/documents/strategies\_003.pdf].

Nancy JOLICOEUR est conseillère pédagogique au Cégep de Sainte-Foy, où elle a aussi enseigné la littérature pendant plusieurs années. Elle est titulaire d'une maîtrise en littérature ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en enseignement collégial. Dans le cadre d'un projet sur la réussite, elle s'est intéressée aux stratégies visant à favoriser la transition secondaire-collégial. Elle a également développé une expertise liée au plagiat et à la tricherie en s'impliquant dans la réalisation des travaux de prévention menés par le Cégep.

njolicoeur@cegep-ste-foy.qc.ca

Mélanie PAGÉ a enseigné la littérature au Cégep de Sainte-Foy pendant 15 ans avant de devenir conseillère pédagogique dans ce même collège où elle est, entre autres, responsable des dossiers du plagiat et de l'innovation pédagogique. Elle s'intéresse aux formules sollicitant l'engagement cognitif des étudiants, notamment à l'apprentissage par problèmes et à la pédagogie par projets. Elle est coauteure, avec Anne-Marie Duval, de l'ouvrage *La situation authentique: de la conception à l'évaluation*, publié par l'AQPC. Elle donne en outre, à ce sujet, des formations «clés en main», offertes par l'association.

mpage@cegep-ste-foy.qc.ca

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pour plus d'information au sujet du plagiat, de la fraude et de la tricherie, *Pédagogie collégiale* vous suggère de consulter les sources suivantes:

DIAPASON [mondiaipason.ca/accueil].

PERREAULT, N. «Le plagiat électronique: un sujet toujours d'actualité?», Profweb, 6 mai 2013 [profweb.ca/publications/articles/le-plagiat-electronique-un-sujet-toujours-d-actualite].

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE ET INSTITUTIONNEL. «Dossier thématique sur les stratégies anti-plagiat», Babillard des ressources pédagogiques, Cégep de Sainte-Foy, s.d. [cegep-ste-foy.qc.ca/freesite/fileadmin/groups/7/Babillard/5.Enrichir/5\_2\_PL\_1\_Dossier\_thematique\_plagiat\_14-05-2014.pdf].